

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FEVRIER 2022**

Date de convocation : 28 janvier 2022

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

Date d'affichage du compte-rendu : - 4 FEV. 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne –LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Pouvoirs : LACAILLE Estelle a donné procuration de vote à POZZO Maryvonne.
LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.
LEPAGE Michel a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Secrétaire de séance :

FOSSEY Flavie.

Délibérations prises à la majorité des votants :

- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée Section B, Numéro 107, située à la Lande Houlgatte avec la société VALOCÎME SAS ;
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour signer le contrat de maintenance préventif des équipements de sous-stations dans le cadre de l'installation d'un réseau de chaleur pour certains bâtiments publics
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour renouveler pour une durée d'un an le contrat avec l'entreprise SAUR relatif à l'assainissement collectif pour la tranche conditionnelle n°1
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour renouveler le dépôt de dossier d'aide au financement DETR pour les travaux de rejointoiement du clocher de l'église et autorisation lui est également donnée pour déposer un dossier de DETR pour l'aménagement d'une micro-station essence
- ✓ acceptation de la mise à jour du contrat de maîtrise d'œuvre de la société SA2E pour les aménagements Voirie et Réseaux Divers pour une aire de camping-cars, une aire pour une station-service et le déplacement des Points d'Apports Volontaires en entrée du secteur de la plage avec une enveloppe prévisionnelle de travaux de 466 000,00 € HT et autorisation est donnée à M. Le Maire pour lancer le Dossier de Consultation des Entreprises
- ✓ adoption du rapport Projet (version 2) du maître d'œuvre pour l'extension du réseau d'eaux usées au hameau Les Mézières, acceptation du contrat de maîtrise d'œuvre complémentaire relatif aux travaux en domaine privé et prévoyant la réalisation du Dossier de Consultation des Entreprises, l'analyse des offres, le suivi de chantier et la réception des travaux pour un

montant de 3 685,92 € TTC et autorisation est donnée à M. Le Maire pour lancer le Dossier de Consultation des Entreprises

- ✓ acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée Section A, Numéro 82 pour l'installation d'un poste de refoulement, rue des Mézières, modifiant la délibération n° 2021-11-06 du 24 novembre 2021
- ✓ vote du budget du Lotissement Communal Henri Ermice
- ✓ facturation des repas au restaurant scolaire pour les enfants absents dans le cadre de la COVID19
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour engager, liquider et mandater des dépenses avant le vote des budgets Commune et Assainissement
- ✓ fixation du montant de la participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école communale pour l'année scolaire 2020/2021 à 265,00 €/élève
- ✓ mise à jour de l'annexe au contrat de location des salles polyvalentes communales dans le cadre de la Covid19 et de la mise en œuvre du pass vaccinal
- ✓ autorisation est donnée à M. Le Maire pour céder une parcelle, rue des Mézières, à 45,00 € TTC/m² avec possibilité de vendre à 30,00 € TTC/m² à des primo-accédants, en vue d'y établir leur domicile principal, à un couple dont le total des âges ne dépasserait pas 75 ans maximum

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 2 février 2022,
Le Maire,
Christophe GILLES



AFFICHÉ LE : 4 février 2022
RETRAIT D'AFFICHAGE LE : 4 mars 2022
Le Maire,